



Les missions du référent EESH

(espèces à enjeux pour la santé humaine)



Le référent territorial EESH, dont les missions sont définies à [l'article R1338-8 du Code de la santé publique](#), est désigné par une collectivité locale ; il bénéficie ensuite de **formations gratuites** mises en place dans le cadre du plan d'actions régional Espèces à enjeux pour la santé humaine (EESH), financé par l'ARS Grand Est et animé par FREDON Grand Est.

Pour la mise en œuvre des axes du plan EESH, il est accompagné par FREDON Grand Est.

AXE 1 : LA PREVENTION ET LA SENSIBILISATION

Les EESH peuvent être présentes dans de nombreux habitats, provoquer des atteintes diverses à la santé et toucher des publics variés. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur **une stratégie de communication adaptée** dans le but d'augmenter le nombre de personnes connaissant ces espèces, leurs enjeux et la conduite à tenir.

Actions possibles du référent :

- Informer la population sur le risque sanitaire, sur le signalement à réaliser, sur les obligations, etc. ;
- Diversifier les initiatives de sensibilisation : marché hebdomadaire, foire aux plantes, chantier d'arrachage, conseil des jeunes, réunions publiques, etc. ;
- Utiliser les médias locaux (bulletin communal, presse, etc.) ;
- Diffuser de l'information auprès des acteurs de santé de la collectivité ;
- Communiquer et informer l'animateur régional en cas de difficulté ;
- Apporter des conseils en termes de prévention (végétalisation, paillage, favorisation de la biodiversité, etc.).

Outils :

- [FREDON Grand Est](#)
- [Boîte à outils du référent ambroisie](#)
- [Boîte à outils du référent processionnaires](#)

AXE 2 : LA SURVEILLANCE

Le référent territorial intervient dans la surveillance des EESH. Il est notamment capable :

- D'identifier les espèces concernées ;
- De **réaliser un signalement** via la plateforme dédiée (internet ou application mobile) ;
- D'effectuer des prospections de terrain ;
- D'alerter, informer et conseiller les propriétaires, locataires et/ou exploitants des zones infestées et les moyens de lutte.

Comment signaler les observations faites ?

Ambroisies



Cette plateforme nationale permet à tous de **signaler** la présence d'ambroisie. Chaque signalement est ensuite **validé** par une personne formée à la reconnaissance de la plante (réfèrent) qui en assurera également le suivi. Le réfèrent EESH est incité à renseigner ses observations sur la plateforme pour alimenter les connaissances régionales.

Plusieurs façons de signaler sont possibles :

- **Onglet signalement** du site <http://www.signalement-ambroisie.fr/>
- **Application mobile** Signalement Ambroisie
- **Mail** : contact@signalement-ambroisie.fr
- **Téléphone** : 0 972 376 888

Pour toute question sur la plateforme de signalement ambroisie, vous pouvez contacter la hotline : contact@signalement-ambroisie.fr

Processionnaires



Cette plateforme, déployée en 2025 au niveau national, permet à tous de **signaler** la présence de processionnaire. Chaque signalement est ensuite **validé** par une personne formée à la reconnaissance des chenilles (réfèrent) qui en assurera également le suivi. Le réfèrent EESH est incité à renseigner ses observations sur la plateforme pour alimenter les connaissances régionales.

Plusieurs façons de signaler sont possibles :

- **Onglet signalement** du site <https://signalement-chenilles-processionnaires.atlasante.fr>
- **Application mobile** Signalement chenilles
- **Mail** : chenille-risque@fredon-france.fr

Berce du Cause - Datura stramoine

En l'absence de plateforme dédiée, les référents peuvent transmettre directement leurs signalements à eesh@fredon-grandest.fr.

AXE 3 : LA MISE EN PLACE ET LE SUIVI DE LA LUTTE PREVENTIVE ET CURATIVE

L'objectif est le respect des arrêtés préfectoraux en vigueur pour limiter l'implantation et le développement des EESH, et ainsi d'en limiter l'impact sur la santé humaine mais aussi sur l'économie locale (tourisme, récoltes). Compte tenu de la biologie de ces espèces, il est **impératif de poursuivre les actions de gestion sur plusieurs années**. Les arrêtés préfectoraux relatifs aux [ambroisies](#) et aux [processionnaires](#) sont consultables sur les sites des préfectures de département, de l'ARS et de FREDON Grand Est.

Rôle du réfèrent :

- Préconiser les méthodes à mettre en œuvre et d'organiser la lutte le cas échéant ;
- Contribuer, sous l'autorité du maire, au respect de la réglementation en vigueur ;
- Assurer la coordination des actions sur les secteurs infestés ;
- S'assurer de la mise en place d'actions.

Il ne met pas en place lui-même les opérations de lutte obligatoire mais veille à ce qu'elles soient appliquées par les responsables des terrains concernés.

Outils :

- [Guide de gestion des ambroisies](#)
- [Recueil des méthodes de lutte contre les processionnaires](#)

AXE 4 : L'ANIMATION DU RESEAU D'ACTEURS

L'animation du réseau régional des référents est assurée par FREDON Grand Est et vise à :

- Maintenir les compétences ;
- Encourager les retours d'informations de la part des référents ;
- Favoriser les échanges et les retours d'expérience entre les référents.

Newsletters



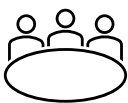
Des newsletters seront régulièrement transmises aux abonnés dont les référents font partie. Adaptées à chaque période-clé, elles détaillent la phénologie des espèces à surveiller, les actions possibles ainsi que les ressources disponibles et les actualités (formations, comités, etc.). Ces outils « clé en main » seront utilisables par les référents et leur collectivité (communication, etc.). **L'inscription des référents à ces newsletters est obligatoire** afin qu'ils puissent maintenir leurs compétences et mettre en place des actions.

Sondage annuel



Un sondage sera envoyé chaque année à tous les référents afin de faire le bilan des actions réalisées en cours d'année. Ce sondage servira de base pour la grille de **valorisation des collectivités engagées** dans la gestion des EESH.

Réunions



Des **réunions d'échanges** entre référents territoriaux du Grand Est seront organisées, sur site ou en visioconférence, afin de favoriser les échanges, de partager les réussites, les difficultés, les questionnements et les besoins. **La participation de tous les référents est souhaitée.**

Groupe WhatsApp



Un groupe WhatsApp est disponible pour tous les référents EESH du Grand Est, qu'ils soient en collectivités ou chez des partenaires impliqués dans la gestion des EESH. Il a pour but de faciliter les échanges techniques directs entre référents et pourra être utilisé pour faire des rappels techniques ou diffuser des informations au réseau aux périodes phénologiques clés. **L'inscription des référents à ce réseau social est recommandée.**

Groupe Facebook Ambroisie national



Sur Facebook, un **groupe d'échange des référents Ambroisie national** est accessible à tous les référents Ambroisie de France. Il a pour vocation d'améliorer les échanges d'expériences et d'informations entre les référents dans le cadre de la lutte contre l'ambroisie. L'inscription des référents à ce réseau social est intéressante **pour les territoires où l'ambroisie est présente ou très proche.**